

Seine - Maritime

Arrondissement de Rouen

CANTON DE MESNIL ESNARD

COMMUNE

DE

BOIS D'ENNEBOURG

76160

-----

TEL : 02 35 23 45 20

E-mail : mairie@boisdennebourg.fr

**ARRÊTÉ N° 11 / 2025**

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS

DU MAIRE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
INSTAURANT UN PANNEAU "STOP"**

Le Maire de la Commune de BOIS D'ENNEBOURG,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant que suite à la reprise de la voie de la Sente de la Renardière, cela a impliqué le changement de priorité devenant une priorité à droite de la rue du Clos Blanchard,

Considérant qu'il y a lieu de marquer et de revenir à une voie secondaire pour la Sente de la Renardière,

Considérant l'intérêt général,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il sera installé un « STOP » à l'intersection de la Sente de la Renardière et de la rue du Clos Blanchard,

Les automobilistes sortant de Sente de la Renardière marqueront en conséquence le STOP.

**Article 2 :** Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants et du marquage adéquat.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de la commune de Bois d'Ennebourg, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Jacques-Sur-Darnétal sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bois-d'Ennebourg, le 08 juin 2025

Le Maire,  
Laurent SOLER

